



La 52^e assemblée générale de notre association se tiendra le vendredi 28 août 2026 à Allègre-les-Fumades (30)

Programme (sous réserve de modifications)

- 09h30-10h00** Accueil des participants (café), Foyer d'Auzon, à côté de l'école primaire
- 10h00-12h00** Assemblée générale (bilans et perspectives, renouvellement des membres sortants du CA, tour de table)
- 12h00-14h00** Déjeuner (menu complet), au Café de Paris : 35 €
- 14h00-16h00** Parcours et découverte du *castrum* d'Allègre (parking en contrebas, montée au *castrum* non accessible aux personnes à mobilité réduite)

Merci de confirmer votre inscription avant le 10 août :

- par courriel à : contact@cevenols.fr
- par téléphone au : 07 67 70 56 67

Le règlement du repas est à adresser :

- par courrier à : LCC - C/o Frédéric Boyer - 145 chemin du Soulier - 30120 Mandagout
- par virement à : Iban - FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012

Pour celles et ceux qui ne pourraient participer, renseignez le Pouvoir ci-dessous.

Pour candidater au Conseil d'administration du LCC, renseignez le coupon ci-dessous.

- par courriel à : contact@cevenols.fr
- par téléphone au : 07 67 70 56 67

Pour toute question, nous contacter par téléphone au : 07 67 70 56 67.

Nous vous remercions par avance de ne nous adresser aucun courrier à Génolhac au sujet de cette assemblée générale.

Participation à l'Assemblée générale du LCC à Allègre-les-Fumades, le 28 août 2026

Prénom, Nom :

- ☐ Assistera à l'Assemblée générale
☐ Participera au repas

Nombre de repas x 35 € = €

Chèque à l'ordre de LCC – avant le 10 août ou virements à LCC - Iban (cf. ci-dessus)

Candidature au Conseil d'administration du LCC - Font-Vive

Je soussigné(e), membre du Lien des Chercheurs Cévenols (LCC Font-Vive),
déclare faire acte de candidature au conseil d'administration de l'association.

Fait à le

Signature

Pouvoir pour l'Assemblée générale du 28 août 2026

Je soussigné(e),,

dans l'impossibilité de participer à l'assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols,

donne pouvoir à

pour me représenter et voter en mon nom, le 28 août 2026.

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé, bon pour pouvoir »).
Retour du pouvoir possible par courriel

